MUNICIPALIT'É
DE CRASSIER

Municipalité de Crassier

Préavis no 53/2011

Route de Genève
Eclairage public
(Crédit d'investissement)

Crassier, le 11 avril 2011

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

GENERALITES

Suite à de nombreuses remarques de la part des citoyens de notre village, la Municipalité a décidé d'éclairer le trottoir qui longe la route de Genève pour la sécurité des piétons.

TRAVAUX PROJETES

Le tronçon considéré par ce préavis concerne 320 mètres de la route de Genève depuis le chemin du Lévrioux au chemin des Brumes.

Une fouille sera nécessaire sur toute la longueur du tronçon, un tuyau d'éclairage et des câbles devront être tirés et des socles de candélabres devront être implantés.

COÛT DU PROJET

- Les travaux de génie civil représentent	Fr. 59'050.00
- La pose du nouvel éclairage (mâts, luminaires et alimentation)	Fr. 25'450.00
- Divers et imprévus	Fr. 4'500.00
- Au total, l'investissement représente	Fr. 89.000.00

./.

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

Conclusions

Vu ce qui précède, La Municipalité de Crassier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 12 mai 2011,
- vu le préavis municipal N° 53/2011 – avril 2011 – Route de Genève - éclairage public (crédit d'investissement)
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation de l'éclairage public le long de la route de Genève;**
- **d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 89'000.00;**
- **de financer ce montant par la trésorerie courante;**
- **d'amortir le montant de Fr. 89'000.00 sur une période de 10 ans, soit Fr. 8'900.00 par année au compte de fonctionnement No 430.331.1, la première fois au budget 2012.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2011 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic: J.-C. Grospierre

La Secrétaire: B. Isabettini

MUNICIPALITÉ DE CRASSIER — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Art. 37/Règlement Conseil communal: *Le président de toute commission informe le président du conseil et la municipalité des dates de ses séances.*
Délégué municipal à convoquer: M. J.-P. Heller, Syndic, M. L. Badan, Municipal.

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch